

Royan, le 13 mars 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES
Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Monsieur Jérôme GOUDICHAUD
Responsable des Marchés Publics National
SAS TRANSGOURMET AQUITAINE
2 avenue du Vieux Moulin
33450 SAINT-LOUBES

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N° 2C 127 886 0525 4

OBJET : Approvisionnement en denrées alimentaires
pour le service de portage à domicile pour les besoins de la Ville de ROYAN
Marché n°19.1.1.002

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous notifier le marché de fournitures correspondant.

Je vous remercie de bien vouloir trouver en annexe :

- un exemplaire de l'acte d'engagement en copie conforme
- un exemplaire de l'acte d'engagement revêtu du cachet dit « exemplaire unique »

Je vous souhaite bonne réception de ces documents et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire de la Ville de ROYAN,

Patrick MARENGO

Exp. en RAR
le 15.03.19

P.J./2

En provenance de:
~~SIS TRANSGOURTET Aquitaine~~
~~2 Avenue du Vieux Hautain~~
~~33450 SAINT LOUBES~~



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 0525 4



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 19/04/19
Distribué le :

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
(Préciser le nom et le prénom
si mandataire)

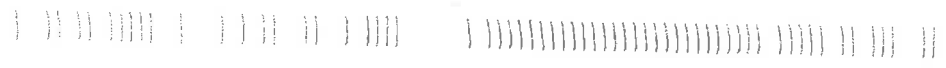
CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C606

Ville de Royan
Hôtel de Ville
80 Avenue de Poutaillec
17705 ROYAN Cedex

SJ
(Portage domicile)



D 19.062



**MARCHES PUBLICS
DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**VILLE DE ROYAN
(Pouvoir adjudicateur)
Commande Publique
Affaires Juridiques
80 avenue de Pontailiac
CS 80218
17205 ROYAN Cedex**

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
POUR LE SERVICE PORTAGE A DOMICILE**

Acte d'Engagement

N° de marché

19	1	1	0	0	2
----	---	---	---	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT

- **Maître de l'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) :**

VILLE DE ROYAN

- **Code d'identification national de la Ville de ROYAN (= n° de SIRET) :**

211 703 061 000 13

- **Objet du Marché :**

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE SERVICE DE PORTAGE A DOMICILE

- **Mode de passation et forme de marché :**

ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE SANS MINIMUM NI MAXIMUM passé en APPEL D'OFFRE OUVERT EN application des dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (**OMP**) et des articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (**DMP**).

- **Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :**

Monsieur le Maire

- **Ordonnateur :**

Monsieur le Maire

- **Comptable public assignataire des paiements :**

Madame la Chef du Service Comptable de ROYAN

SOMMAIRE

REÇU

2 ↑ FEV. 2019

S/P ROCHEFORT

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE.N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE.N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché, et des documents qui y sont mentionnés, conformément à leurs clauses et stipulations, et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 48 de l'OMP ainsi que toute déclaration sur l'honneur relative au respect des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (article 48-I-1° du DMP), soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) tel que décrit dans le règlement de la consultation, objet des présentes, ou hors du cadre dudit dispositif,

Le signataire (Candidat individuel),

M. Jérôme GOUDICHAUD

Agissant en qualité de

Responsable des Marchés Publics National

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique : -----

Numéro de téléphone : ----- Télécopie : -----

Numéro de SIRET : ----- Code APE : -----

Numéro de TVA intracommunautaire : -----

engage la société TRANSFOURMET AQUITAINE sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

SAS TRANSFOURMET OPERATIONS

Adresse

2 AVENUE DU VIEUX MOULIN - 33450 SAINT-LOUBES

Adresse électronique : adrien.lapeyre@transfourmet.fr

Numéro de téléphone : 0.826.101.734 ----- Télécopie : 0.826.101.735 -----

Numéro de SIRET : 433 927 332 00760 ----- Code APE : 4639B -----

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. : -----

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR07433927332

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

.....

désigné mandataire : du groupement solidaire
 solidaire du groupement conjoint
 non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone : Télécopie :

Numéro de SIRET : Code APE :

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :
un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un
répertoire figurant dans la liste des I.C.D. :

Numéro de TVA intracommunautaire :

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions Imposées par le cahier des clauses administratives particulières, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans les documents de la consultation.

Je reconnais expressément prendre connaissance de la possibilité d'exercer un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publicité par toute mesure appropriée (affichage, avis d'attribution...) de la date de signature du marché et de ses modalités de consultation, à savoir la consultation des documents auprès du service Commande Publique Affaires Juridiques (C.P.A.J.), 80 avenue de Pontailiac, CS 80218 17205 ROYAN dans le respect des secrets protégés par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration en consultant le site internet de la Ville de ROYAN à l'adresse suivante : <http://www.ville-royan.fr> (rubrique « Economie/Marchés publics ») et le site internet du profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr>, et le Journal Officiel de l'Union Européenne http://simap.europa.eu/index_fr.htm, et le site internet du BOAMP à l'adresse électronique suivante : <http://www.boamp.fr>.

Par conséquent, je ne pourrais en aucun cas opposer une méconnaissance du délai et des modalités d'exercer ledit recours précité.

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

En cas de discordance entre les dispositions du présent marché et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et de Services (C.C.A.G.FCS), les présentes prévalent.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

Le prix unitaire est celui mentionnée dans le présent acte d'engagement et sera rémunéré par application aux quantités réellement exécutées. Seul le prix unitaire est contractuel, les quantités étant données à titre indicatif et n'engageant pas le pouvoir adjudicateur. D'une manière générale, en cas de discordance entre des montants figurant en chiffres et ceux en lettres, seuls les montants indiqués en lettres prévaudront à défaut d'avoir fait l'objet d'une rectification lors d'échanges dans le cadre de précisions demandées par le pouvoir adjudicateur, ou lors de la négociation éventuelle ou de mise au point avec le(s) soumissionnaire (s) retenu(s).

Si B.P.U. :

L'évaluation de l'ensemble de la prestation telle qu'elle résulte du prix unitaires (B.P.U.) et est fixée forfaitairement par rapport à des quantités données à titre indicatif dans le règlement de la consultation n'engageant pas le pouvoir adjudicateur, est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

pour la solution de base (prix unitaire d'un repas) :

(à compléter par le soumissionnaire)

Montant H.T.	4,268 €
T.V.A. (taux de 5,5 %)	0,235 €
Montant T.T.C.	4,503 €
Soit en toutes lettres T.T.C.	Quatre euros et cinq cent trois centimes

L'accord-cadre est passé sous forme de marché à bons de commande sans montant minimum et montant maximum pour toute sa durée.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur² :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire,
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Conformément au C.C.A.P., le ou les opérateurs économiques ci-après désignées :

- refusent³ de percevoir l'avance,
- acceptent de percevoir l'avance.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'opérateur économique renonce au bénéfice de l'avance.

² Cocher la case correspondant à votre situation

³ Cocher la case correspondant à votre situation

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXECUTION

Le marché commence à la date de notification.

Le marché est conclu pour une durée de vingt huit (28) mois.

Les autres délais d'exécution des prestations seront repris, le cas échéant, à chaque bon de commande.

Les autres délais d'exécution des prestations seront repris, le cas échéant, à chaque bon de commande.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : TRANSFOURMET.AQUITAINE

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation : COMMERZBANK.PARIS

Code Banque : 17629 Code Guichet : 00001 N° de compte : 00113220800

Clé RIB : 54 IBAN : FR76 1762 9000 0100 1132 2080 054 BIC : COBAFRPX

- Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code Banque : Code Guichet : N° de compte :

Clé RIB : IBAN : BIC :

- Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code Banque : Code Guichet : N° de compte :

Clé RIB : IBAN : BIC :

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, le pouvoir adjudicateur, donneur d'ordre, peut appliquer au titulaire une pénalité égale à 10 % du montant du contrat si ce dernier ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L. 8221-5 du Code du Travail.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra soit appliquer la pénalité contractuelle ci-avant dénommée, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES⁴ (à remplir si marché de fournitures)

Pays de l'UE (Union Européenne)

Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics (1994) entré en vigueur au 01/01/1996)

Autres pays :

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 48-I-1° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, soit dans le cadre du dispositif MPS (Marché Public Simplifié) ou hors du cadre dudit dispositif, et sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail (CT), les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D.8222-5 du C.T. (puis tous les six mois durant la période d'exécution du marché) :
 - une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.), dite attestation de vigilance,
 - les justificatifs d'immatriculation (article D. 8222-5-2° du C.T. et article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
 - dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.) (dispositif d'alerte - article L. 8222-6 du C.T. et article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).
- attestation d'assurance décennale (uniquement pour les marchés publics de travaux hormis ceux mentionnés à l'article L. 243-1-1 du Code des Assurances) (article L. 241-1 alinéa 2 du Code des Assurances) ;
- attestation fiscale (article 51-II du DMP, arrêté du 25 mai 2016) ;
- copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire (le cas échéant) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visé au c du 1° de l'article L. 613-1 du code de la sécurité sociale (article 2.II de l'arrêté du 25 mai 2016) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage Intempéries (article 2.III de l'arrêté du 25 mai 2016) ;
- si j' y suis assujetti(e), l'attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L. 5212-5 du code du travail (article 2.IV de l'arrêté du 25 mai 2016) ;

Situation où le cocontractant est établi ou domicilié à l'étranger :

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché au torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail, notamment les articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de

⁴ Rayer les mentions inutiles

l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale (article D.8222-7-1°- b) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;

- au titre de la régularité fiscale, si je suis assujéti à la T.V.A. en France, un document mentionnant :
 - mon numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code Général des Impôts, ou, si je n'y suis pas tenu, un document mentionnant mon identité et mon adresse, ou de mon représentant fiscal ponctuel en France (article D. 8222-7-1°- a) du C.T.) (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) ;
- dans le cas où mon immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :
 - soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription (article D.8222-7-2° a) du C.T.)
 - soit un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel (article D.8222-7-2°- b) du C.T.)
 - pour les entreprises en cours de création : un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de 6 mois (article D.8222-7-2°- c) du C.T.),
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D.8254-2 à D.8254-5 du C.T.).

Je m'engage à fournir, dans le cadre d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, à chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement transmise à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.) et une copie du document désignant mon représentant en France (article R.1263-12 du C.T.).

Je m'engage à fournir, lors de la conclusion du marché, en application des dispositions de l'article 51-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour prouver notamment la régularité de ma situation fiscale et sociale, si je suis établi dans un Etat autre que la France, une déclaration sous serment, en remplacement des documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par mes soins devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de mon pays d'origine ou d'établissement.

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail conformément à l'article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

J'accepte sans réserve les clauses du C.C.A.P. du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A Saint-Loubès,
Le 29/11/2018

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre
pour valoir acte d'engagement

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 05 octobre 2017, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

A ROYAN
Le 8 février 2019



Le Maire,
Patrick TARENGO

Elle est complétée par les annexes suivantes⁵ :

- Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;
- Autres annexes (A préciser) :

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁶

Signature

⁵ Cocher la case correspondante
⁶ Date et signature originales

*En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception) :
Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date
de notification du marché)*

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n°...
Afférent au marché (*Indiquer le montant en chiffres*) :

et en lettres :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le⁷

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (*Indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre*) à :

.....

.....

Montant initial :

- Ramené à :

- Porté à :

A le⁸

Signature

⁷ Date et signature originales

⁸ Date et signature originales

ANNEXE N°1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A	Montant T.T.C.
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				S/P ROCHEFORT
Totaux				

REÇU
21 FEV. 2019



TRANSGOURMET

Bordereau de Prix Unitaires

Transgourmet Aquitaine
Avenue de Lescart
33450 Saint Loubès

SIRET 433 927 332 00463
SIRET 433 927 332 00703
Etablissement secondaire
de la société :
Transgourmet Opérations

Téléphone
0826 101 734* (RHF)
0826 101 750* (BP)

Fax
0826 101 735* (RHF)
0826 969 145* (BP)

*numéro Indigo (0,15 € TTC /mn)



Pour la solution de base (prix unitaire d'un repas) :
(à compléter par le soumissionnaire)

Montant H.T.	4,268 €
T.V.A. (taux de 5,5 %)	0,235 €
Montant T.T.C.	4,503 €
Soit en toutes lettres T.T.C.	Quatre euros et cinq cent trois centimes

A Saint-Loubès, le 29/11/2018

Jérôme GOUDICHAUD
Responsable Marchés Publics

**Transgourmet
Opérations**

Siège social :
17 rue de la Ferme de la Tour
94460 Valenton – France

SAS au capital de 15 000 000 €
Code APE 4639 B
RCS Créteil
SIREN 433 927 332
TVA FR 07 433 927 332

Tel. : +33 1 46 76 61 61
www.transgourmet.fr

